

AUTORISATION D'UTILISATION DE L'IMAGE D'UNE PERSONNE

Conformément à l'art. 9 du Code Civil, « chacun a droit au respect de sa vie privée », l'article 226-8 du Code Pénal sanctionne les atteintes à la représentation de la personne. Ainsi, la publication, par quelque voie que ce soit, est soumise à autorisation préalable de la personne concernée.

Je, soussigné(e)

Nom* :

Prénom* :

Adresse* :

CP et ville* :

Adresse mail :

**mentions obligatoires*

☐ Apprenti(e) au sein du CFA de la CMAR Bretagne de

☐ Représentant(e) légal(e) de l'apprenti(e) mineur(e)
Nom et prénom :
Au sein du CFA de la CMAR Bretagne de

☐ Artisan

☐ Salarié(e) de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne

☐ Autre :

1. Déclare être majeur(e) et en pleine capacité,

2. Reconnais avoir été pris(e) en photo et/ou filmé(e), ou reconnais en qualité de représentant(e) légal(e) que l'apprenti(e) ci-dessous mentionné(e) a été photographié(e) pour le compte de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne

Lieu et date de la prise de vue :

3. Donne par la présente, l'autorisation que mon image ou celle du mineur susnommé soit diffusée et/ou utilisée, sous forme photographique, filmographique ou multimédia, par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne dans le cadre de sa communication à destination du grand public et des professionnels, à travers des documents en format papier, électronique ou multimédia (tels que des brochures, dépliants, catalogues, affiches, campagne publicitaire, campagne élections régionales chambres de métiers, supports de communication, e-mailing, web TV ou vidéos), sites internet, réseaux sociaux, articles ou communiqués de presse, en France comme à l'international, pour une durée du dix ans à compter de la date de signature, et sans restriction quant à la fréquence de son utilisation ; ceci sous réserve que les images et les légendes accompagnant la reproduction ou la représentation des photos et/ou vidéos soient utilisées de façon ne portant pas atteinte à ma dignité ou ma vie privée ou celle du mineur.

4. Cette autorisation est donnée à titre gracieux et uniquement dans le cadre du point 3, tel que décrit ci-dessus.

Cet accord lie les successeurs et ayants droits éventuels.

Autorisation établie le (date).....à (lieu).....

Nom, prénom et signature

** Conformément à la Loi N° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de données vous concernant. Ce droit peut être exercé à tout moment en s'adressant au Secrétariat Général de la CMA de Région Bretagne par mail à contact.dpo@cma-bretagne.fr*